

**Compte-rendu**  
**Séance du 19 juillet 2017**

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - M. Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Mme Sophie SOULAS AGNIEL, deuxième-adjointe, M. Bernard ROUVEYROL, Maire délégué – Nicolas RICHARD et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

**Procuration** : Serge BORER a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL  
Morgan LABALME-COMBALUZIER a donné procuration à Mme Elisabeth GILLES

M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER  
Sébastien CAUQUIL a donné procuration à Robert BALMELLE

**Absent** : MM. Philippe MAURIN et Bernard VALETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Sophie SOULAS AGNIEL

~~~~~

*Procès-Verbal du 17 mai 2017 lu et approuvé à l'unanimité après rectifications à la demande de Mme Elisabeth GILLES point N°2 : il faut lire 1 164€ et non 1 664€.*

**1 - ÉCOLE DE RUGBY DE LA CDC DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES : PERMISSION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT COMMUNAL**

A la suite de la demande du Club de Rugby de la CDC du Pays des Vans en Cévennes, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour :

- utiliser le terrain de foot de Berrias les vendredis de 18h à 20h pour les entraînements de rugby des jeunes de moins de 16 ans et les samedis après-midi pour les tournois et ce pendant 10 mois (année scolaire).
- avoir la possibilité d'utiliser un éclairage.

**2- TRANSFERT COMPÉTENCE GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononcent favorablement pour la proposition de modification de l'article 9 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

1/ Groupe de compétences obligatoires

° GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

2/ Groupe de compétences optionnelles

° Protection et mise en valeur de l'environnement

**3 – À LA SUITE DE L'AVANCEMENT DE GRADE : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE ET DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Suite à la proposition d'avancement de grade et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27 heures,

un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 heures,

deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures,

**4 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3-2017**

Monsieur le Maire fait savoir que suite au trop perçu de la subvention du Département de l'Ardèche concernant les travaux de la STEP des Borels, des modificatifs budgétaires doivent être votés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes sur le Budget Primitif Assainissement Collectif:

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                   |                   |             |              |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------|--------------|
| Article                                     | Libellé           | Recettes    | Dépenses     |
| 673                                         | Titres annulés    |             | 2 324.00 €   |
| 61521                                       | Bâtiments publics |             | - 2 324.00 € |
| Total de la décision modificative n°3/2017  |                   | 0.00€       | 0.00€        |
| Pour mémoire décision modificative n°2/2017 |                   | 11 473.54 € | 11 473.54 €  |
| Pour mémoire décision modificative n°1/2017 |                   | 4 280.00 €  | 4 280.00 €   |

|                                             |                                                         |                 |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------|
| Pour mémoire Budget Primitif                | 68 015.90 €                                             | 68 015.90 €     |
| Total de la section de fonctionnement       | 83 769.44 €                                             | 83 769.44 €     |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>             |                                                         |                 |
| <b>Article</b>                              | <b>Libellé</b>                                          | <b>Recettes</b> |
| 1313 op 11                                  | Département                                             |                 |
|                                             |                                                         | 2 324.00 €      |
| 2315 op 11                                  | Assainissement LES BORELS- LA ROUVEYROLLE - LA ROUVIERE |                 |
|                                             |                                                         | - 2324.00 €     |
| Total de la décision modificative n°2/2017  |                                                         | 0.00 €          |
| Pour mémoire décision modificative n°2/2017 |                                                         | 11 473.54 €     |
| Pour mémoire décision modificative n°1/2017 |                                                         | 9 122.72 €      |
| Pour mémoire Budget Primitif                |                                                         | 441 772.98 €    |
| Total de la section d'investissement        |                                                         | 462 369.24 €    |

#### **5- APPEL A PROJET : TERRITOIRE D'EXCELLENCE PLEINE NATURE AUVERGNE RHONE-ALPES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de candidature concernant le projet de maison de nature au lieudit Les Borels à Casteljau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la candidature à cet appel à projet

#### **Questions diverses :**

↳ Monsieur le Maire fait un récapitulatif des travaux en cours :

##### **° VOIRIE :**

- la 1<sup>ère</sup> tranche (Chalet / Mazet) du fait du secteur touristique vient d'être terminée.
- Sur le tronçon Coudon / Pazanan les travaux sont effectués à l'exception de 20 mètres qui nécessitent un rabotage pour abaisser la chaussée afin d'éviter des amenées d'eau par la chaussée de la propriété située en contrebas. Ce tronçon sera réalisé très certainement en septembre.

° **ADRESSAGE** : Monsieur le Maire fait savoir qu'il a missionné Madame Elisabeth GILLES pour accompagner l'entreprise GEO SIAPP lors de sa tournée de repérage pour la géolocalisation de la commune.

° **RYTHMES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie SOULAS-AGNIEL qui explique qu'après un sondage, 99% des parents d'élèves ont opté pour la semaine de 4 jours et la suppression des activités périscolaires. À partir de la rentrée 2017/2018, la semaine scolaire sera :

Lundi –mardi –jeudi –vendredi 9h-12h et 13h30-16h30

- Le service du soir sera amélioré avec une aide aux devoirs à organiser.

° **CONTENTIEUX LA CHAPELETTE** : le dossier est clôturé. Le protocole d'accord a été signé et le mandatement effectué. Le solde à reverser est de 7 899 €.

° **ÉCOLE** : la pose des 9 fenêtres vient d'être achevée. Les travaux d'isolation vont se faire mais il s'agit aujourd'hui de trouver une solution nouvelle. En effet, il n'y a pas de concordance entre les plans de l'école et la structure sur site.

° **BORNE IRVE** : les travaux de la borne de recharge pour les véhicules électriques sont réalisés. La borne sera installée entre le 17 et le 31 juillet 2017.

° **POINT DE RETOURNEMENT BUS SCOLAIRE À CASTELJAU** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département a donné son accord en date du 06 juillet 2017 sur le tracé proposé par la municipalité. La plate-forme sera faite pendant les vacances scolaires d'été ainsi que l'achat d'un abri bus. Le revêtement de sol sera fait ultérieurement. Ce nouveau point d'arrêt sera fonctionnel à la rentrée scolaire 2017-2018 car l'arrêt précédent au carrefour de la RD 252 et la VC n°2 était trop dangereux.

↳ Madame Claudine FOURNIER précise que suite à une journée de ramassage de déchets organisée à Chandolas une même initiative pourrait être envisagée dans le village et les hameaux de la commune, et pourrait inclure dans cette action les élèves de l'école afin de les sensibiliser à la protection de leur environnement ?

Madame Elisabeth GILLES précise, à ce sujet, que les parents d'élèves, sous couvert du SOU des écoles, se sont mobilisés pour nettoyer et confectionner les jeux pour la fête de l'école. Cela a été une grande réussite.

↳ Monsieur Edmond GAYRAL informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place des feux alternatifs sur le village de Berrias pour un test durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.